

Dossier de presse



Le prix régional Met'Fem Le réflexe "Artisanat au Féminin"

Sommaire

Communiqué de Presse	P. 2
<i>Met'fem</i> , les métiers au féminin	P. 3
Les Prix Met'Fem	P. 4
Les Partenaires	P. 5
Les initiatives du réseau des CMA	P. 8



PRÉFECTURE DE LA RÉGION
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR



Chambres de Métiers
et de l'Artisanat
Région
Provence-Alpes-Côte d'Azur



BANQUE POPULAIRE
DES ALPES



BANQUE POPULAIRE
CÔTE D'AZUR



BANQUE POPULAIRE
PROVENÇALE ET CORSE



Le Prix Régional Met'Fem 2010

Femme, femme, femme...

Depuis près de sept ans, les Chambres de Métiers et de l'Artisanat de la Région PACA sont fortement mobilisées pour favoriser l'accès des femmes aux métiers dits masculins. Ces derniers ne comptaient jusqu'à présent pas plus de 9% de femmes : boulangères, mécaniciennes, électriciennes, ou même tailleuses de pierres... Souhaitant poursuivre cet engagement, les Chambres de Métiers et de l'Artisanat de la région ont créé, avec la Délégation Régionale aux Droits des Femmes et à l'Égalité PACA, pour la troisième année consécutive, les Prix Met'fem.

Les Banques Populaires des Alpes, Côte d'Azur, Provençale et Corse, ainsi que la MAAF sont partenaires de l'opération. Ils encouragent et soutiennent l'action Met'fem.

CES PRIX RÉGIONAUX RÉCOMPENSENT DEUX CATÉGORIES :

- > "**La création d'entreprises au féminin**", pour les femmes ayant créé leur entreprise dans un métier dit masculin.
- > "**Entreprise favorisant la formation des femmes, dans les métiers dits masculins**", pour les chefs d'entreprise qui s'investissent dans la formation de jeunes apprenties dans des activités traditionnellement réservées aux hommes.

Dans les deux catégories, les entreprises lauréates n°1 recevront un prix de 1 500 €, les lauréates n°2 un prix de 1 000 € et les lauréates n°3 un prix de 500 €. Un trophée sera également remis aux lauréates.

MODALITES DE SELECTION :

- > 22 juin 2010 : date limite de dépôt des candidatures. Les dossiers de candidature sont disponibles sur le site de la CRMA PACA (www.crma-paca.fr).
- > 1 juillet 2010 : jury régional. Le jury sélectionnera 3 entreprises lauréates par catégorie.
- > 14 septembre 2010 : remise des prix dans les salons d'honneur de la Préfecture de région Avec Intervention de l'INSEE sur les grands chiffres de la création d'entreprise au féminin dans l'Artisanat ■

Contact Presse :

Valérie Le Sant

Tél. : 04 96 10 05 48 - v.lesant@crma-paca.fr

MET'FEM LES MÉTIERS AU FÉMININ

Pourquoi une telle action ?

**2003 : Mise en place de
l'action Met'fem**

**8,74% des femmes
exercent dans
des métiers
"dits masculins"**

**Mais 28% d'hommes
travaillent dans des
métiers
traditionnellement
réservés aux femmes**

**Les femmes
représentent
20% de la création
d'entreprises
artisanales.**

De 2003 à 2005, les Chambres de Métiers et de l'Artisanat des Alpes-de Haute-Provence, des Alpes-Maritimes et de Vaucluse ont mené, sous l'égide de la Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat (CRMA), une opération Met'Fem qui avait pour objectifs de faire évoluer les représentations existantes entre métier « masculin » et métier « féminin » de façon à ce que les femmes puissent réellement choisir leur projet professionnel et de les aider à s'ouvrir à d'autres orientations que celles qui leur sont prédestinées.

Des femmes dans des métiers d'hommes

Il s'agissait donc d'accroître le nombre de jeunes filles en apprentissage dans un des 10 métiers initialement repérés comme traditionnellement réservés aux hommes : Carrosserie, mécanique auto – moto, métiers du Bâtiment et des travaux publics, conduite d'engins de chantiers, prothèse dentaire, boulangerie – pâtisserie, charcuterie – boucherie, tapisserie d'ameublement, sérigraphie et industrie graphique.

Une action régionale

La première action Met'fem s'est terminée fin 2005. Elle a été complétée par une nouvelle action 2009-2010 dans laquelle se sont engagées les Chambres de Métiers et de l'Artisanat des Bouches-du-Rhône et du Var. Depuis 2008, les CMA, via leurs services économiques et leurs CFA ont poursuivi leurs actions en faveur des femmes, tant sur le volet accompagnement à la création d'entreprises et au développement, que sur le volet apprentissage (accès aux métiers par la formation, actions en direction des chefs d'entreprises des métiers traditionnellement masculins pour l'accueil d'apprenties et de salariées). ■

LES PRIX MET'FEM, DES PRIX POUR LES ENTREPRISES DE LA REGION

Modalités

Le Prix régional de la création-reprise d'entreprise artisanale au féminin dans les métiers dits masculins.

Les conditions d'attribution :

- La candidate doit avoir créé (ou repris) l'entreprise entre 2004 et 2009.
- L'entreprise candidate doit avoir son siège social en Région Provence Alpes-Côte d'Azur.
- Elle doit être à jour de ses cotisations sociales et fiscales.
- Elle doit être inscrite au Répertoire des Métiers dans un métier où la présence féminine est faible (inférieure à 25 %).
- Pour les métiers réglementés, elle doit posséder le diplôme ou l'expérience dans l'activité exercée.

Le Prix régional des entreprises artisanales favorisant la formation des femmes dans les métiers dits masculins.

Les conditions d'attribution :

- L'entreprise candidate doit avoir son siège social en Région Provence Alpes-Côte d'Azur
- Elle doit être à jour de ses cotisations sociales et fiscales
- Elle doit former ou avoir formé au moins une apprentie dans un métier où la présence féminine est faible (inférieure à 25 %).

Les trophées

Le trophée remis dans le cadre du prix régional Met'Fem a été créé, en 2008, par Mesdames Gwendoline Bonnet et Philippa Martin, de l'entreprise varoise Verre l'Essentiel, entreprise lauréate du 2^{ème} prix Met'Fem Création en 2007. Travaillé dans la masse, en verre soufflé, ce trophée flamme, est emblématique du dynamisme nécessaire à la création d'une entreprise.



LES PARTENAIRES DU PRIX MET'FEM



PRÉFECTURE DE LA RÉGION
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

La délégation aux droits des femmes et à l'égalité

La délégation aux droits des femmes et à l'égalité est en charge, sous l'autorité du préfet de région, de décliner la politique du gouvernement en cette matière et d'accompagner la mise en place des recommandations de l'Europe sur ce thème fondateur. Dans chaque département, un ou une chargé de mission, placé dans l'équipe de la direction en charge de la cohésion sociale concrétise au niveau local les objectifs de politique publique. Faire reculer les inégalités, favoriser l'accès aux droits, lutter contre toute atteinte à l'intégrité des femmes, telles sont les finalités de cette politique.

Dans l'artisanat, comme plus globalement dans l'économie, cela s'illustre, notamment par cette manifestation par la reconnaissance de la place des femmes, qu'elles soit chef d'entreprise ou apprenties en mécanique et par un travail d'accompagnement sur la prévention des stéréotypes, sans parler de la lutte contre les discriminations. Cette politique propose aux entreprises des aides directes pour faciliter l'embauche de femmes dans les métiers masculins (conditions de travail, formation) et un soutien à la création d'entreprise par les femmes par un fonds de garantie spécifique pour les prêts à moyen terme.

Notre société évolue, les métiers, les conditions de travail, les avoir faire et savoir être aussi ; l'entreprise a besoin de compétence de plus en plus multiples et diverses. Il convient d'encourager celles et ceux qui souhaitent s'y engager.



La Banque Populaire Côte d'Azur

La Banque Populaire Côte d'Azur exerce son activité dans les départements des Alpes-Maritimes et du Var, sur la Principauté de Monaco et en Italie, à travers un réseau de 112 points de contact.

Elle est la banque la plus dynamique par le nombre d'ouvertures d'agences ces dernières années sur son secteur. Ses 1100 collaborateurs sont au service de plus de 185 000 clients, dont 75000 sont aujourd'hui sociétaires de leur banque. Banque de détail généraliste, son activité est majoritairement tournée vers la clientèle de proximité, composée de particuliers et de professionnels (professions libérales, artisans, commerçants, PME-PMI). Numéro un de l'épargne solidaire et du microcrédit, pionnière du financement de l'environnement auprès des particuliers et des entreprises, La Banque Populaire Côte d'Azur s'engage et coopère avec les structures d'accompagnement comme Var Initiatives ou l'Association pour le Développement de l'Initiative Economique et le Secours Catholique pour venir en aide aux défavorisés. Notre Banque s'engage également pour l'insertion et le maintien des personnes handicapées mais aussi au-travers d'aides auprès du mouvement sportif Handisport. Chaque année, elle récompense des chefs d'entreprises artisanales pour leur réussite en matière d'innovation, de savoir faire et de dynamique commerciale en leur remettant les prix Stars et Métiers.

Etre présent et partenaire dans la remise des prix Metfem depuis leur création, s'inscrit logiquement et naturellement dans nos actions quotidiennes qui permettent de mettre à l'honneur des femmes de talent et de mettre en lumière toute la richesse qu'elles apportent au développement de notre région.

C'est pour l'ensemble des collaborateurs de la Banque Populaire Côte d'Azur, une nouvelle occasion d'afficher sa volonté de protéger et de développer les valeurs partagées avec nos sociétaires : audace, solidarité, humanisme, coopération et proximité.



La Banque Populaire Provençale et Corse

Les Banques Populaires ont été créées au début du XX^{ème} siècle par des entrepreneurs artisans exclus du système traditionnel, ils se sont réunis afin d'acquérir les moyens financiers à leur développement. Aujourd'hui, avec un artisan sur 3 clients, la Banque Populaire est devenue la banque n°1 de la création d'entreprises. Avec près de 60 000 projets soutenus chaque année, elle guide et accompagne les chefs ou futur chefs d'entreprise de la définition de leur projet à sa concrétisation. En tant que banque partenaire de l'Artisanat, elle s'investit aux côtés de tous les acteurs du secteur, Chambres de Métiers et de l'Artisanat et organisations professionnelles, afin de soutenir les créateurs et repreneurs d'entreprise. La Banque Populaire accompagne aussi les jeunes apprentis en leur proposant une gamme de produits spécialement adaptés à leurs besoins, car l'apprentissage, c'est choisir une voie de formation différente permettant d'acquérir une qualification professionnelle et une facilité d'intégration sur le marché du travail. Encore trop souvent isolées, il est également important de fédérer toutes les femmes de l'artisanat. La Banque Populaire Provençale et Corse participe ainsi pour la quatrième année consécutive à l'opération METFEM afin de promouvoir et renforcer la présence des femmes dans des métiers de l'Artisanat dits masculins. Le Groupe Banque Populaire Provençale et Corse, s'appuie sur deux réseaux de banque commerciale autonomes et complémentaires : celui de la Banque Populaire Provençale et Corse et celui de la Banque Chaix. L'ensemble pèse 9 milliards d'euros de capitaux gérés, génère un produit net bancaire consolidé de 197,5 millions d'euros et dégage un résultat net de 19,3 millions d'euros. Le Groupe Banque Populaire Provençale et Corse compte près de 200 000 clients et bénéficie d'une large présence dans les Bouches-du-Rhône, le Vaucluse, le Gard, l'Hérault, la Drome et la Corse avec 150 agences et 1 300 collaborateurs.



La Banque Populaire des Alpes

Créée par et pour des entrepreneurs de la région, la Banque Populaire des Alpes est l'interlocuteur privilégié des entreprises. L'épargne collectée dans la région, sur les 8 départements couverts par la Banque Populaire des Alpes, est totalement redistribuée sous la forme de crédits consentis aux acteurs économiques de cette même région qu'ils soient particuliers, professionnels ou entreprises. La Banque Populaire des Alpes est le 1^{er} distributeur du Prêt à la Création d'Entreprise (P.C.E.). Cet engagement traduit sa volonté d'œuvrer pour le dynamisme économique régional. La Banque Populaire des Alpes encourage les initiatives et les talents régionaux au moyen de divers prix dont le prix METFEM qui met en lumière la création d'entreprises au féminin. Une banque au service de ses clients particuliers, professionnels ou entreprises

Le réseau Banque Populaire des Alpes est composé de 163 agences dont 10 dédiées aux entreprises. Elles ont pour vocation de conseiller et d'accompagner tous les clients par des actions concrètes :

Pour les entreprises :

- Un prêt « Main Forte », pour permettre aux entreprises, qui ont toujours fait face dans le passé, de surmonter cette période de difficultés économiques, et de renforcer leurs fonds propres et leur trésorerie
- Un fonds d'investissement, « A2D Invest » destiné aux premières phases de croissance d'entreprises porteuses de projets liés aux énergies renouvelables, au respect de l'environnement et aux projets dans les domaines du progrès médical et des biotechnologies,
- Un prêt spécifique à taux zéro pour les entreprises adhérentes aux pôles de compétitivité « Minalogic » et « Arve-Industries »

Pour les particuliers :

- La Banque Populaire a été la première à s'être engagée sur l'Eco-PTZ (l'éco prêt à taux zéro) : un prêt immobilier réglementé qui permet de financer les travaux destinés à rendre les habitations plus économes en énergie, plus confortables et moins émettrices de gaz à effet de serre.

La MAAF



Créé par les artisans pour les artisans, MAAF entretient depuis plus de 60 ans une longue histoire commune avec les chambres de métiers et de l'artisanat.

Aujourd'hui encore, la mutuelle niortaise est la 1^{ère} mutuelle d'assurance des Professionnels.

Grâce à l'appui des chambres consulaires et à une parfaite connaissance du secteur artisanal MAAF est devenu l'assureur de référence des créateurs d'entreprise.

C'est ainsi que :

- MAAF participe aux Stages Préparatoires à l'Installation dans de nombreuses Chambres de métiers et de l'artisanat
- Pour aider les jeunes entreprises qui se créent, MAAF les assure comme les autres entreprises, sans aucune discrimination, à un tarif identique, et sans leur appliquer de surprime.
- MAAF s'engage par ailleurs à les suivre pour les aider dans leur démarrage, en faisant le point régulièrement avec eux.
- Enfin MAAF récompense leur fidélité et leurs qualités par l'application d'un bonus sur leurs assurances professionnelles

MAAF est également :

- Partenaire national de la Semaine de la création reprise organisée par l'Assemblée Permanente des chambres de métiers et les chambres consulaires
- Partenaire et concepteur du carnet de route du créateur et du repreneur, ainsi que du site créateur-repreneur.fr

En bref

Groupe d'assurances français de tout premier plan, MAAF Assurances propose à ses sociétaires et clients des solutions globales en assurances (auto, habitation, santé, assurance vie, risques professionnels...) et des services à forte valeur ajoutée (assistance, crédits...) au prix les plus justes.

MAAF en 2009, c'est:

- 4 millions de sociétaires et clients
- 3,9 millions de véhicules assurés
- 2,6 millions de contrats habitation
- près de 351 000 contrats Multipro en portefeuille
- 7 000 salariés
- 579 agences
- 1^{ère} mutuelle d'assurance des professionnels
- 5^{ème} assureur automobile

LES INITIATIVES DU RÉSEAU DES CHAMBRES DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT EN FAVEUR DES FEMMES DANS L'ARTISANAT

Dans les Alpes-Maritimes et les Hautes Alpes

Conscient du rôle actif que tiennent les épouses dans la vie de l'entreprise artisanale, au travers des missions qu'elles remplissent (devis, facture, tenue des comptes, contact avec les clients...), souvent dans l'ombre du dirigeant, les Chambres de métiers et de l'Artisanat des Alpes-Maritimes et des Hautes Alpes ont décidé, dans le courant de l'année 2011, la mise en place d'un titre homologué de niveau 4 (Assistant de Dirigeant d'Entreprise Artisanale, ADEA). Celui-ci aura pour vocation de reconnaître pour la collaboratrice de l'entreprise, la maîtrise de l'ensemble de ses compétences liées à l'organisation, la communication, la commercialisation et la gestion.

Dans les Bouches du Rhône

Fait unique en PACA et encore rare en France, la Chambre de métiers et de l'Artisanat des Bouches-du-Rhône a créé en 2006 une commission « Femmes dans l'Artisanat » majoritairement féminine. Elle a pour objectif de défendre les intérêts des femmes dans l'Artisanat.

Elle travaille à renforcer la présence des femmes dans les métiers dits masculins, par l'apprentissage comme par la création d'entreprise. Elle s'est également beaucoup investie dans la protection des conjoints : depuis la loi de 2006, toute femme d'artisan doit avoir un statut, collaboratrice, salariée ou associée. C'est un droit et une reconnaissance.

Une plaquette intitulée « Conjuguer l'Artisanat au féminin » et un site internet (<http://femmes.cma13.fr>) comprenant un observatoire de l'Artisanat des Bouches-du-Rhône ont été réalisés avec le soutien de la Délégation Régionale aux Droits des Femmes et à l'Égalité (DRDFE).

Ils ont pour objectif de valoriser la représentativité des femmes apprenties, salariées, conjointes et chefs d'entreprise du secteur des métiers.

Dans le Var

En 2006 et 2007, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Var a participé à l'opération régionale MetFem et s'est investie dans l'accompagnement de femmes souhaitant créer ou reprendre une entreprise pour y exercer un métier d'hommes. C'est dans ce contexte qu'a été mise en place « Entreprendre au féminin », une formation dédiée aux créatrices d'entreprise afin de les aider à aborder efficacement leur début d'activité tout en leur permettant d'échanger avec d'autres femmes chefs d'entreprises.

Contact Presse

> Valérie Le Sant

Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat

Tél. : 04 96 10 05 48

v.lesant@crma-paca.fr



**Chambres de Métiers
et de l'Artisanat**

Région
Provence-Alpes-Côte d'Azur

CHAMBRE RÉGIONALE DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR
87 boulevard Périer - 13 008 Marseille - Tél. : + 33 4 96 10 05 40 - Fax : + 33 4 96 10 05 49
Internet : www.crma-paca.fr